



La Baugnette

JUILLET 2016

Revue de la future
Communauté de Communes
du Pays de Stenay et du Val Dunois



SOMMAIRE

Édito	2
Développement Économique	3
Tourisme	4
Voirie / Travaux	6
Environnement	7
Affaires Scolaires	8
Équipements Publics	9
Périscolaire, Nouveaux Temps	
Périscolaires, Contrat enfance,	
Jeunesse, Vie associative, Culture,	
Services Publics	10
Logement	11
Une offre de soins	12
Questionnaire	13
CODECOM	16

NUMÉRO SPÉCIAL

Autreville St Lambert – Baâlon – Beauclair – Beaufort – Brouennes
Cesse – Halles sous les Côtes – Inor – Lamouilly – Laneuille sur Meuse
Luzy Saint Martin – Martincourt – Moulins St Hubert – Mouzay – Nepvant
Olizy sur Chiers – Pouilly sur Meuse – Stenay – Wiseppe

1^{er} janvier 1999 : Création de la CODECOM du Pays de Stenay

1^{er} janvier 2017 : Création de la nouvelle CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois



Après dix-huit années de vie et d'exercice de diverses compétences, après le passage de la loi NOTRe, notre CODECOM composée de ses dix-neuf communes clôturera définitivement ses comptes et cessera ses activités sous ce nom au 31 décembre 2016.

En effet, l'obligation de fusion pour les Communautés de Communes de moins de 5 000 habitants a obligé la CODECOM du Val Dunois à se rapprocher de la nôtre. Le 1^{er} janvier 2017 verra donc la naissance d'une nouvelle Communauté, celle (en l'absence d'un nom choisi) du Pays de Stenay et du Val Dunois.

Que va-t-il se passer après ?

À partir du 1^{er} janvier, nous entrerons donc dans une gestion commune de nos finances et de nos compétences.

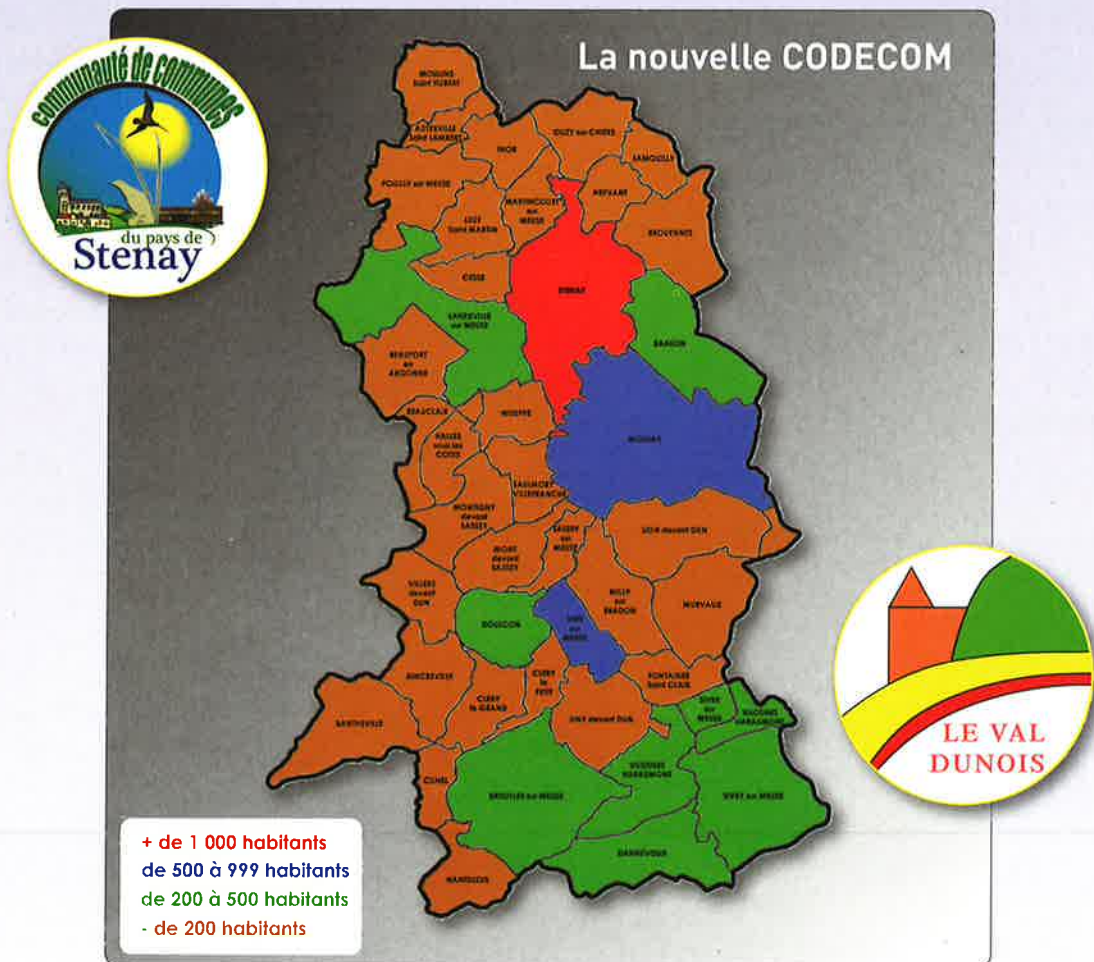
Un des deux anciens Présidents assurera l'intérim jusqu'aux élections qui auront lieu avant le quatrième vendredi du mois de janvier. Il faudra alors élire un Président, les Vice-Présidents et créer les commissions.

Le défi est de taille, les délais sont courts, dans six mois cette nouvelle Communauté de Communes devra être en ordre de marche pour toujours mieux vous servir tout en contenant la fiscalité.

C'est dans cet état d'esprit que nous entrons dans la période estivale qui sera je l'espère propice à la réflexion.



Bon été à tous et bonnes vacances.



Dans ce numéro, page après page, il vous est présenté les différentes commissions des 2 CODECOM et leur fonctionnement vous est expliqué par les Vice-Présidents en charge de ces dossiers.

Actions

Historiquement, les actions intercommunales de développement économique du Pays de Stenay ont reposé sur :

- offre foncière avec création ZAC (20 hectares) début des années 1990, qui se poursuit actuellement avec l'extension de 20 hectares de la ZA, et immobilière avec la pépinière d'entreprises
- mise à disposition d'un appui immatériel avec STENAY ECO, aujourd'hui SMD pépinière d'entreprises, chargée d'accompagner les projets de création, de reprise, de développement, d'investissement, pour favoriser au mieux leurs implantations sur le territoire en les orientant sur les dispositifs d'appuis les plus adaptés.
- aides indirectes aux entreprises par certaines actions collectives dans le domaine de l'habitat, du soutien au commerce et à l'artisanat...

Le tissu économique local – Pays de Stenay, mais aussi le tissu ardennais et celui du Pays Haut – a été marqué par une forte baisse des emplois industriels traditionnels et aussi du BTP à partir des années 1980, pendant une trentaine d'années.

Aujourd'hui, en dehors de Munksjo, de Transalliance, et de quelques autres TPE-PME, les activités et emplois (70%) du territoire sont liés à l'économie présentielle, c'est à dire répondant aux besoins liés aux habitants vivant sur le territoire

Les territoires et pays voisins (Ardennes, Wallonie, et dans une moindre mesure GD Luxembourg) proposent également des activités et emplois pour la population locale.

Les emplois publics sont également vitaux pour l'économie sur notre territoire (Éducation Nationale, Ehpad, Collectivités territoriales), sans oublier l'agriculture-élevage intégrées à des filières fortes



Stéphane PERRIN,
1^{er} Vice-Président de
la CODECOM du Pays de
Stenay, en charge
du Développement
Économique
et du Tourisme



Valérie WOITIER,
5^{ème} Vice-Présidente
de la CODECOM du Val
Dunois, en charge du
Développement Économique

Actions

La CODECOM du Val Dunois dispose d'une Zone d'Activités à Brioules sur Meuse, zone où il n'y a plus de surface disponible à ce jour.



ÉVOLUTION souhaitée de la compétence

Compétence obligatoire des Communautés de Communes, le développement économique voit au 1^{er} janvier 2017 un élargissement et un renforcement de ses prérogatives. La stratégie de développement endogène des 25 dernières années, d'accompagnement de toutes les initiatives, que celles-ci soient petites ou plus importantes, se doit d'être poursuivie, en intégrant les mutations de l'économie.

La stratégie de développement économique intègre donc, en complément à la stratégie initiale :

- la notion de croissance verte : projet de méthanisation, aide aux investissements en faveur des économies d'énergies fossiles qui favoriseront et accompagneront la montée en technicité des entreprises locales
- les usages numériques qui doivent préparer les acteurs des territoires, dont les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités aux technologies numériques
- le tourisme comme un point important de la stratégie de développement économique, en lien avec par exemple le projet Veloroute – Voie verte

Elle doit aussi identifier de nouveaux périmètres d'échanges et de coopérations au service de l'émergence d'initiatives nouvelles : Nord Meusien et Sud Ardennais, transfrontalier

UN PROJET POUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE STENAY

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES "LES CAILLOUX" A STENAY

Un projet prenant en compte le contexte urbain et paysager

Un projet adapté au contexte topographique et hydraulique

Une voie structurante de liaison : outre le dénivellement des zones commerciales et artisanales existantes, elle permettra un lien à plus long terme entre les entrées sud (route de Verdun) et est (route de Montmédy) de la ville de Stenay, garantissant ainsi une accessibilité indispensable au développement d'activités économiques. Une zone d'accueil sera par ailleurs aménagée et assurera à la fois un rôle de mise en valeur et de repérage des futures activités.

Une valorisation paysagère de la voirie de ville : l'ensemble du tracé sera accompagné d'un traitement paysager soigné, une trame verte bocagère accompagnant les voiries et favorisant de ce fait l'intégration des futures constructions dans le versant.

Un contexte hydraulique maîtrisé : une fosse principale accompagnera le traitement paysager de la voie structurante, récupérant, temporisant, épurant et acheminant les eaux pluviales vers deux secteurs de bassins paysagers (bassin supérieur au dessus du supermarché et bassin inférieur en bordure de la route départementale), avant leur évacuation progressive vers la Meuse. Le débit de fuite est lui-même limité à la sortie de chaque parcelle.

Ces prescriptions concernent notamment : les types d'activités autorisées (diversification artisanale et installation des mixances), les voiries, les accès, des aspects techniques (limitation des pollutions et nuisances), les implantations des constructions, leur orientation, leur performance énergétique, les hautesurs, l'aspect des constructions, les plantations, le traitement des limites, l'établissement des enseignes.

Elles peuvent être formalisées dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Stenay, dans le cahier des charges de cession de terrains accompagnant chaque acte de vente, et dans un cahier de recommandations annexé au dossier de ZAC.

Des prescriptions réglementaires viennent par ailleurs compléter le schéma d'organisation du futur parc d'activités : elles ont pour but d'assurer le respect des principes d'organisation de projet et d'assurer son optimisation.

PANNEAU DE CONCERTATION N°2
Mars 2014



L'Office du Tourisme du Pays de Stenay

Actions

L'action dans le domaine du développement touristique au Pays de Stenay est somme toute assez récente.

Comme beaucoup de secteurs industrialisés, Stenay n'a imaginé le tourisme en tant que vecteur de développement qu'à partir du milieu des années 80 dans le cadre des premiers programmes de développement local dans le Département de la Meuse

En parallèle, l'aventure Musée de la Bière était initiée.



Stéphane PERRIN,
1^{er} Vice-Président
de la CODECOM
du Pays de Stenay,
en charge du
Développement Économique
et du Tourisme

La Ville de Stenay a ensuite développé les 1^{ères} infrastructures : Halte Fluviale et Relais Escale, puis capitainerie et port, et enfin l'aire de camping cars

Ces équipements ont été confiés par convention à l'OTSI, qui avait commencé à se professionnaliser au début des années 90.

Les recettes de ces équipements municipaux ont permis d'accompagner la professionnalisation de l'OTSI, qui associe bénévoles et professionnels impliqués au service de l'accueil, de la promotion et de l'animation de notre territoire.

La Codecom a ensuite démarré son soutien par une subvention globale à l'OTSI devenu intercommunal ; elle a également mis en place pendant quelques années un soutien à la création d'hébergements touristiques

La Ville de Stenay a à nouveau investi massivement pour la modernisation et extension du Musée, dans le cadre de sa départementalisation.

Aujourd'hui, le phénomène touristique du Pays est concentré sur ces sites, associant donc les associations que sont l'OTSI et le Groupement Archéologique, le Conseil Départemental pour l'exploitation et l'animation du Musée, sans oublier l'hôtellerie privée et la restauration



Le Musée Européen de la Bière

Le Pays de Stenay appartient à une destination qui regroupe le Nord et Nord Est du Département : le Ciel de Meuse : mêmes clientèles, même type de territoires associant paysages de qualité, repos et détente, patrimoines remarquables, découvertes, produits de terroir

Le Pays de Stenay comme ses voisins du Ciel de Meuse bénéficient des fréquentations françaises essentiellement de proximité, et de clientèles étrangères là encore de proximité, à savoir Belgique et Pays Bas. De nombreux touristes séjournent au Sud de la Belgique et pratiquent des excursions sur le Nord Meusien

Le tourisme est un travail de réseau. Le développement des TIC bouleverse désormais l'économie touristique : disposer d'une bonne visibilité sur internet et primordiale. Proposer du contenu à jour, des intégrateurs et agrégateurs, des packs pour faciliter la découverte, proposer sans cesse de nouvelles activités requiert une vraie technicité et nécessite une mutualisation croissante.

Le tourisme local bénéficie de l'apport de compétences des salariés de l'OT et des ressources humaines et techniques du Comité Départemental du Tourisme de la Meuse et du Comité Régional.

ÉVOLUTION souhaitée de la compétence

Le développement du tourisme au sein de la nouvelle CODECOM doit reposer sur le maintien et le développement d'hébergements, sur l'animation d'un réseau des prestataires, sur le développement des pratiques vélo (véloroute Meuse à Vélo, projet Voie Verte Ardennes-Meuse sur ancienne voie ferrée), loisirs actifs, tourisme de découvertes des patrimoines naturels, historiques et culturels, les productions de terroir...qui cumulées permettront d'allonger la durée de séjour et donc d'augmenter les dépenses des visiteurs.

Actions

Les 6 Membres de la Commission Tourisme sont membres de droit de l'office de tourisme, et participent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix délibérative,

- Nous assurons également le suivi de toutes les structures touristiques, propriétés de la CODECOM du Val Dunois (Hôtel Râle des Genêts, Camping du Lac Vert, Camping les Terrasses de Brioules-sur-Meuse, la Maison Vigneronne, la Maison du Miel et des Abeilles, le Maison de l'Histoire, Meuse Nautic, aire de camping-car et port de plaisance).
- Certaines de ces structures sont mises à disposition d'associations qui en assurent leur fonctionnement. La commission visite ces structures afin de s'informer de leur évaluation et dans certains cas apporter son soutien aux personnes qui les gèrent.
- Nous assurons le suivi sur les chantiers et les travaux des équipements, avec notamment les blocs sanitaires du Lac Vert (réfection totale du bloc n°2 et préparation de la réfection du bloc n°3).
- Participation au concours des Maisons Fleuries avec l'Office de Tourisme (présidence du jury)



Claude ANSMANT,
6^{ème} Vice-Président
de la Communauté
de Communes du Val Dunois,
en charge du Logement,
du Tourisme,
de l'Action Sociale
et de la Maison Médicale

ÉVOLUTION souhaitée de la compétence

Le développement du tourisme au sein de la nouvelle CODECOM doit reposer sur le recentrage des actions du nouvel Office de Tourisme afin que ses missions tournent autour de l'éco-tourisme et non de l'animation locale qui est du domaine des associations.



La Maison du Miel à Aincreville



La Maison Vigneronne à Murvaux



Centre Ipoustéguy



Hôtel le Râle des Genêts à Dun sur Meuse



Le Lac Vert à Doulon



La Maison de l'Histoire à Doulon



Signalétique du Val Dunois

Actions

Le Pays de Stenay a dans ses compétences différentes missions liées à l'entretien et la réfection de voirie, ainsi que des travaux sur les équipements propriétés ou mis à disposition de la Communauté de Communes.

Ses missions sont donc :

- L'entretien et la réfection de la voirie Intercommunale et de la ZAC des Cailloux
- Les travaux dans les écoles
- Les travaux neufs et leur suivi

Concernant la voirie intercommunale, la CODECOM du Pays de Stenay n'a pas souhaité prendre la compétence pleine et entière sur toute la voirie de son territoire. Toutefois, environ 32 kms de voirie ont été déclarés d'intérêt communautaire, et sont à la charge (entretien) de la CODECOM. Ces 32 kms de voirie se situent du panneau de sortie de village au panneau d'entrée du village suivant. Outre la voirie, les accotements, les talus et fossés, ainsi que des ouvrages pouvant s'y situer, sont également concernés.

En début de chaque mandat, il a été demandé à un maître d'œuvre d'établir un diagnostic et de nous faire un programme d'entretien pour 6 ans.

Le coût de ce programme est évalué à 60.000 EUROS par an ; il a été proposé pour validation aux dix membres de la commission pour présentation aux membres du bureau et du conseil (la commission propose mais la décision finale revient au conseil d'administration)

La CODECOM ayant la compétence économique, la ZAC des Cailloux est concernée au même titre que la voirie intercommunale pour tout ce qui concerne les travaux d'entretien (voirie et espaces verts).

La signalisation ainsi que le marquage au sol font partie des travaux d'entretien à réaliser.

Sont concernés aussi les travaux d'entretien dans les 4 pôles scolaires

Les travaux neufs sont quant à eux discutés en Bureau avant d'être débattus puis approuvés ou non en Conseil Communautaire

Dans la vie quotidienne, le Vice Président ou son collaborateur assiste aux réunions de chantier et suit les travaux en cours. Il assiste également aux commissions d'appels d'offres

EN 2016, plusieurs travaux neufs sont en cours d'étude. Certains d'entre eux seront lancés très prochainement :

- Tennis couvert
- Maison médicale
- Bassins de rétention sur la ZAC
- Futur aménagement de la ZAC 4



Mise en place de l'enrobé coulé à froid



Bernard KAZUK,
2^{ème} Vice-Président de la CODECOM du Pays de Stenay, en charge des travaux, de la voirie et du personnel

Actions

Les actions du Val Dunois en matière de voirie consiste à la fois en des Travaux d'entretien de voirie et la réalisation de travaux neufs dans les communes.



ALAIN REUTER,
3^{ème} Vice-Président de la CODECOM du Val Dunois, en charge des travaux et de la voirie

1. Travaux d'entretien de la voirie

Le travail du Vice-Président consiste également à établir des programmes d'entretien des diverses voies et rues de la CODECOM :

- Établir le programme à l'aide d'un tableau sur lequel apparaissent toutes les voies et rues par commune en utilisant une période de retour sur 10 ans modulable en fonction de l'état des voies
- Se rendre sur place afin d'affiner le travail et sélectionner uniquement les voies à traiter
- Lancement du marché et quel que soit le travail à réaliser, se rendre sur place avec les entreprises désireuses de voir le travail à réaliser avant de répondre aux marchés durant la consultation
- Après l'ouverture des plis, je me rends une nouvelle fois sur place afin de tracer les rues, voies à traiter avec l'entreprise
- Suivi des travaux

D'autres actions d'entretien de la voirie sont réalisées :

- fauchage
- épareuse
- Curage fossés
- dérasements d'accotements
- rebouchage des trous aux enrobés
- rebouchage des trous PAT
- enduit des voies et rues des communes



2. Travaux neufs communaux

Avec la commission des travaux, un premier tri dans la liste des travaux demandés par les communes est réalisé. S'en suit une visite sur le terrain.

Le maître d'œuvre chiffre et choix des travaux retenus afin d'entrer dans l'enveloppe allouée à cet effet. Après le choix des entreprises, le suivi des travaux et du chantier est assuré avec une réunion hebdomadaire sur le terrain.

3. Éclairage public

Un diagnostic de l'existant est en cours d'élaboration et ensuite nous viserons en fonctions des résultats obtenus et du budget que nous pouvons attribuer.

ÉVOLUTION souhaitée de la compétence

1. Entretien de la voirie

En fonction des coûts que cela va représenter, si cela est possible, je trouve que l'entretien est une bonne chose. L'état de nos voies et rues est le premier regard que voient les touristes ainsi que les usagers. Parfois les communes n'ont pas les moyens financiers d'entretenir leur réseau routier, fossés, accotement. Un effort doit être néanmoins fait sur la signalisation.

2. Travaux neufs de voirie

Les travaux neufs, c'est bien mais coûteux. De plus, il est difficile de satisfaire tout le monde, ce qui crée des polémiques. A quelle hauteur doit-on financer ces travaux ? Quel choix dans les travaux de voirie ? Afin d'aider dans la démarche, si la compétence entière est choisie par la CODECOM, il faut peut-être demander un fond de concours aux communes. Mais il faut que cette compétence n'interdise pas aux communes de financer et réaliser elles-mêmes des travaux si elles le désirent. Avant d'envisager de faire des travaux neufs sur la voirie, il faudrait peut-être avancer davantage sur l'assainissement afin d'éviter de devoir casser la voirie une fois qu'elle sera faite pour faire passer les tuyaux.

3. Éclairage public

Tout dépendra de la réglementation et du rendu du bureau d'étude.

ÉVOLUTION souhaitée de la compétence

Pour l'évolution de cette compétence, un comité de pilotage devra se mettre en place, afin de définir une stratégie. Pour ma part, il est urgent de la faire évoluer rapidement vers un transfert en totalité à la CODECOM.

Actions

L'environnement tient une place toute particulière au sein de la CODECOM du PAYS DE STENAY. Il suffit de regarder son logo pour s'en persuader.

Classée en grande partie site Natura 2000, notre CODECOM est un milieu remarquable que nous nous efforçons de préserver. Depuis 2009, nous sommes maître d'ouvrage de ce site et nous en assurons la présidence du comité de pilotage. Notre maître d'œuvre, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), travaille avec les agriculteurs, les associations de protection comme la LPO afin de mettre en place des mesures de protection d'espèces sensibles comme le Râle des Genêts. Ces mesures profitent également à d'autres espèces comme le Tariers des Prés et le Courlis Cendré.

Détenteur de la compétence « Meuse et affluents », des travaux de renaturation des berges ont déjà été menés et un important programme sur les affluents est en cours d'étude.

La gestion des ordures ménagères représente une part significative de nos dépenses. Nous travaillons activement à en réduire les coûts : tri sélectif, déchetterie, opérations composteurs etc. La mise en place de la tarification incitative sera le nouvel outil.

Le recyclage d'anciennes friches artisanales qui sont devenues l'école des Courlis, la maison des services et bientôt celle de la santé dénote de notre forte volonté de ne pas consommer trop d'espace. L'utilisation de la géothermie pour le chauffage de ces bâtiments.

L'obtention du label « Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte » est la reconnaissance du ministère de l'environnement de notre engagement pour l'environnement et aussi des moyens pour aller plus loin encore : Voie verte, unité de méthanisation, isolation des bâtiments publics et privés, aire de rechargement des véhicules électriques et de covoiturage. Toutes des opérations que nous aurons l'occasion de détailler et de présenter.



Jean-Pierre CORVISIER,
3^{ème} Vice-Président
de la CODECOM
du Pays de Stenay, en charge
de l'Environnement

Actions

- Entretien Meuse et affluents
- Gestion des OM et de la déchetterie



Henri AUTRET,
2^{ème} Vice-Président
de la CODECOM
du Val Dunois, en charge
de l'Environnement



ÉVOLUTION souhaitée de la compétence

Nous nous regroupons avec le Val Dunois, un territoire qui ressemble très fortement au nôtre, des élus qui ont la même volonté de préserver leur territoire, de transmettre aux générations futures un cadre de vie de qualité dans un milieu préservé. Nous serons juste un peu plus nombreux pour atteindre cet objectif



La compétence scolaire est exercée par les deux Communautés de Communes depuis longtemps.

Le futur EPCI aura alors la gestion de 7 établissements scolaires répartis dans 7 communes :

- L'école élémentaire Albert Toussaint de Stenay
- L'école maternelle Les Courlis de Stenay
- L'école primaire de Mouzay
- Le groupe scolaire intercommunal Bernard Courtaux de Dun sur Meuse
- L'école primaire de Laneuville-sur-Meuse (2 sites)
- Le RPI de Dannevoux – Sivry-sur-Meuse (2 sites)

Chaque CODECOM a un fonctionnement légèrement différent notamment au niveau des prises en charge des fournitures scolaires ou des investissements pour les écoles.



Mlle Ghislaine THOUVENIN,
4^{ème} Vice-Présidente
de la CODECOM
du Pays de Stenay,
en charge des Affaires
Scolaires

Pays de Stenay Ghislaine THOUVENIN

Au niveau du Pays de Stenay, la compétence s'exerce de la façon suivante :

- Prise en charge des équipements et fonctionnements des écoles du canton
- Renforcer l'intercommunalité scolaire pour optimiser les investissements
- Gestion des équipements scolaires
- Réunir la commission scolaire, plusieurs fois dans l'année, pour réflexion et étude des projets des écoles
- Établir des relations avec le monde enseignant
- Travailler en relation avec le périscolaire

Val DUNOIS Michel VUILLAUME

ÉVOLUTION souhaitée de la compétence

- *Harmoniser les actions sur la nouvelle structure après fusion*
- *Viser une égalité des moyens dans les différentes écoles*
- *Formaliser les actions qui seront à mettre en œuvre en vue d'une égalité des moyens*



Dès 2008, la Communauté de Communes du Pays de Stenay était considérée en zone prioritaire au niveau médical ce qui rendait notre territoire éligible aux fonds permettant la création d'une Maison de Santé. Toutefois, les conditions pour envisager la construction de cette structure n'étaient pas réunies sur notre territoire (mise en place d'un projet de santé, obligation d'implantation dans la future maison de santé d'au moins deux médecins généralistes et d'un spécialiste).

De 2008 à 2015, nous avons cherché à faire évoluer ce projet, en signant tout d'abord un Contrat Local de Santé puis en recrutant un médecin généraliste roumain.

Depuis le mois d'avril 2015, nous avons également saisi l'opportunité de subvention importante de l'État par le biais de la DETR. Aussi, les travaux commenceront dès septembre prochain.



Daniel GUICHARD,
Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Stenay



Claude ANSMANT,
6^{ème} Vice-Président de la
Communauté de Communes
du Val Dunois, en charge
du Logement, du Tourisme,
de l'Action Sociale et de la
Maison Médicale

Depuis 2010, le projet de maison médicale ou de santé était régulièrement évoqué mais avec obligation de la présence de médecins.

En 2014, nous avons créé dans le cadre de la cohésion sociale, une commission de travail composée de 3 personnes (M. ANSMANT, M. PLUN, M. RAVENEL) et en avril 2015, l'opportunité s'est présentée avec la DETR à 80% sans obligation de médecins ; nous avons donc lancé le projet « Maison médicale et pharmacie » avec le soutien d'un collectif de professionnels de santé du Val Dunois, demandeurs d'une structure en location.

Depuis janvier 2016, nous avons le permis de construire et nous allons lancer l'appel d'offres pour les travaux car nous espérons le premier coup de pelle en septembre 2016.

Nous sommes déjà sur une extension pour 4 locaux professionnels supplémentaires et des places de parking en cohérence (30 places)

Mise en service espérée : milieu 2017

Actions

Sélection d'un terrain, acquisition du terrain, réunions avec les professionnels de santé et l'architecte pour déterminer les besoins et préparer le permis de construire ; élaboration des conventions de location et suivi de la construction



Vue de la future
maison de santé
du Pays de Stenay

Vue de la future maison médicale du Val Dunois



PÉRISCOLAIRE, NOUVEAUX TEMPS PÉRISCOLAIRE, CONTRAT ENFANCE JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, SERVICES PUBLICS

Chacune des deux collectivités gère cette compétence à sa façon. Pour le Pays de Stenay, la compétence « périscolaire – NTP – Contrat Enfance Jeunesse » est liée à la vie associative et à la culture.

Pour le Val Dunois, cette compétence est liée aux Affaires Scolaires. Par contre, la Vie associative et la culture sont gérées par un autre Vice-Président en charge du tourisme notamment.

La CODECOM du Pays de Stenay a également axé sa politique sur le développement des services publics, en étant la première Maison de Services au Public (MSAP) de la Meuse, labellisée le 31 mars 2013. Jusqu'à la fin de l'année 2015, la CODECOM du Pays de Stenay disposait de la seule MSAP du Département. Les élus ont souhaité développer cette structure en créant le Pôle des Services Publics, regroupant la MSAP et les services de la CODECOM du Pays de Stenay. La labellisation a permis la mise en place de formations et un partenariat fort avec les organismes liés à l'emploi, l'insertion, le social ou l'énergie. La MSAP permet de regrouper au sein d'un seul et unique lieu tous ces organismes.

Enfin, le Val Dunois a une compétence « Action Sociale » développée autour du Chantier d'insertion, ce dont le Pays de Stenay ne dispose pas, étant donné que les chantiers d'insertion sur son territoire sont gérés par des associations (Stenay Environnement, Etoffe Meuse)



Pierre BELKESSA,
5^{ème} vice-président de la
CODECOM du Pays de Stenay
en charge du périscolaire,
des services publics,
de la culture
et de la vie associative

Pays de Stenay Pierre BELKESSA

- **Nouveaux Temps Périscolaires** : Mise en place sur les 4 écoles de la codecom des activités des NTP sous la forme de 2 séances d'1h30 par site avec un projet pédagogique et une thématique unique définie par l'équipe d'animateur sous le contrôle de Manu Flon, directeur, organisation d'un rassemblement de toutes les écoles autour d'une fête.
- **Accueil Périscolaire** sur les quatre établissements le matin et le soir
- **Contrat Enfance Jeunesse** : mise en place (activités stocks et nouvelles), suivi et coordination des actions et évaluation du contrat enfance jeunesse sur le territoire avec le comité de pilotage et les différents partenaires.
- **Vie Associative** : suivi des demandes de subventions récurrentes des associations partenaires, études des demandes d'aides exceptionnelles des associations pour des événements temporaires en fonction de l'enveloppe allouée.
- **CTEA** : signature du contrat territorial d'éducation artistique présenté par Transversales pour la mise en place d'une politique culturelle sur le « Pays de Verdun » avec le soutien Education Nationale, Conseil départemental et différentes associations culturelles.
- **Centre Multi-accueil** : mise en place d'une délégation de service publique pour la gestion du multi-accueil et suivi de cette DSP.

Val DUNOIS Michel VUILLAUME (Périscolaire)

- Responsabilité de l'organisation des NAP attribuée à Mlle PINGARD
- Mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires les vendredi après-midi

Claude ANSMANT (Vie associative)

COHÉSION SOCIALE

- Nous assurons la gestion du chantier d'insertion avec un comité de pilotage pour l'étude des demandes de recrutement et le suivi du chantier

VIE ASSOCIATIVE

- Présence sur le terrain auprès des associations
- Participation aux assemblés générales afin d'entendre d'éventuelles doléances
- Examens des demandes d'aides et attribution des subventions

ÉVOLUTION souhaitée de la compétence

Uniformiser les actions sur l'ensemble du nouveau territoire (coordination suivi, après concertation des différents partenaires).

Claude ANSMANT : voir pour l'évolution du chantier d'insertion au sein du nouvel EPCI



Actions

La Communauté de Communes du Pays de Stenay ne propose pas beaucoup d'actions importantes en terme de logements. Par contre, il existe un observatoire de l'habitat au Pôle des Services, ainsi que des aides à la rénovation des façades.

Des OPAH ont été menées et une étude sur le centre-ville (qui ne concerne pas uniquement l'habitat) est en cours.



Jean-Pierre CORVISIER,
3^{ème} Vice-Président
de la CODECOM
du Pays de Stenay, en charge
de l'Environnement



Murvaux



Nantillois

Actions

Cette compétence a été instaurée à un moment où le Conseil général subventionnait à hauteur de 50% la réhabilitation des logements à condition qu'ils soient ou deviennent intercommunaux, alors que les communaux n'avaient droit à aucune aide en dehors de l'ANAH.

A ce titre, la CODECOM est devenue propriétaire ou gestionnaire de 52 logements.

Une OPAH et une politique de rénovation de façade ont été mises en place en 2003.



Claude ANSMANT,
6^{ème} Vice-Président de la
Communauté de Communes
du Val Dunois, en charge
du Logement, du Tourisme,
de l'Action Sociale et de la
Maison Médicale

Évolution souhaitée de la compétence

Aujourd'hui, cette compétence se résume à la gestion des 52 logements mais pourrait évoluer vers une politique d'économie d'énergie, vers une nouvelle OPAH afin d'améliorer l'habitat privé et locatif, la création de lotissement... sans pour autant empêcher la réhabilitation de logements communaux sans intérêts communautaires et à la charge des collectivités.



Fontaines St Clair



Sassy sur Meuse

FRANCE OU BELGIQUE : UNE OFFRE DE SOINS COMPLÉMENTAIRE

Il est parfois bien difficile d'obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste proche. Et pourtant, c'est possible !



sur une aire géographique franco-belge délimitée ». Une route de campagne, une clinique à la campagne, aucun feu rouge, un parking ombragé où l'on trouve facilement de la place et vous voilà à la clinique Edmond Jacques au 48 rue d'Harnoncourt. À votre arrivée, il vous suffit de vous inscrire en présentant une carte d'identité et votre carte vitale. Cardiologie, chirurgie abdominale et thoracique, vasculaire, orthopédique, dermatologie, diététique, endocrino-diabétologie, gastro-entérologie, hématologie-oncologie, kinésithérapie, médecine physique et réadaptation, néphrologie, neurochirurgie, neurologie, ophtalmologie, ORL, pneumologie, psychiatrie, radiologie, rhumatologie, urologie, l'offre de soins de cette petite clinique à taille humaine est impressionnante. Et ainsi que l'indique le Dr El Hajje, l'un des ophtalmos « nous avons de plus en plus de patients français ». Et ici, on décroche !

Françoise THOMAS

Vous ne parvenez pas par exemple à avoir un rendez-vous chez un ophtalmologue qui ne décroche plus ou propose un rendez-vous à deux ans. La solution réside en Belgique. Parce qu'on n'en a pas l'habitude, les hôpitaux belges paraissaient lointains, mais pas du tout.

France ou Belgique, c'est désormais une offre de soins complémentaire et proche. Stenay-Saint Mard, c'est 30 km ou 37 mn environ, et Saint Mard, c'est la clinique Edmond Jacques qui fait partie de Vivalia, les cliniques du sud Luxembourg avec notamment la clinique Saint Joseph d'Arlon. Et oui, la clinique Edmond Jacques est plus proche de Stenay que l'hôpital de Verdun à 48 km ou celui de Sedan à 35 km. La Communauté de Communes du Pays de Stenay a signé dès 2013 un contrat local de santé qui indique clairement : « la simplification des démarches administratives et la non avance des frais pour l'accès à l'offre hospitalière transfrontalière de la population locale française et réciproquement belge,



DERNIÈRE MINUTE : VENTE DE COMPOSTEURS

La Communauté de Communes a décidé de lancer une nouvelle fois une campagne de promotion du compostage en proposant aux particuliers différents composteurs.

Ainsi, ce sont 105 composteurs en bois et 5 lombricomposteurs qui sont proposés à la vente. Ils sont disponibles à la Communauté de Communes du Pays de Stenay.

Voici les tarifs de vente :

	Nombre	Prix de revente
Composteurs de 400 L avec un bio seau	30	20,00 €
Composteurs de 600 L avec un bio seau	75	25,00 €
Lombricomposteurs livrés à la collectivité et lots de vers	5	40,00 €



Pour toute question ou commande, n'hésitez pas à appeler la **CODECOM** au **03.29.80.31.81** afin de réserver le matériel

QUESTIONNAIRE À LA POPULATION

Dans le cadre de l'étude du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable que nous avons lancé sur les territoires de Stenay et du Val Dunois, nous vous invitons à remplir ce questionnaire qui sera utilisé et analysé afin de répondre au mieux aux attentes de notre population locale.

Ce questionnaire est à détacher et à nous retourner (par voie postale ou en main propre) avant le **01/09/2016** à :

{ **Communauté de communes du Pays de Stenay** }
6D Avenue de Verdun
55700 STENAY

Ce questionnaire est également disponible sur nos sites internet <http://www.cc-paysdestenay.fr/> et <http://www.valdunois.fr/> ainsi que sur notre page facebook *Communauté de Communes du Pays de Stenay*. Vous pouvez également nous le retourner directement par mail à l'adresse : nature.climat.ccstenay@gmail.com

QUESTIONNAIRE SADD

Chaque participant est libre de répondre aux questions qui l'intéressent

I. Informations personnelles :

↳ Dans quelle commune résidez-vous et depuis combien de temps ? _____

↳ Quel âge avez-vous ?

moins de 20 ans entre 20 et 30 ans entre 30 et 40 ans entre 40 et 50 ans entre 50 et 60 ans entre 60 et 70 ans 70 ans ou plus

↳ De combien de membres se compose votre foyer ?

1 personne 2 personnes 3 personnes 4 personnes 5 personnes ou plus

II. L'habitat à l'échelle communale :

↳ Où habitez-vous ?

en cœur de commune au sein d'un lotissement dans une maison isolée

↳ De quelle époque date votre logement ? _____

↳ Êtes-vous attaché à votre territoire ? Pourquoi ? oui non

↳ Votre commune est-elle attractive pour de nouveaux habitants ? quels sont ses atouts et ses faiblesses ? oui non

↳ Votre budget chauffage est-il important ? oui non

↳ Quel type de combustible utilisez-vous pour vous chauffer ? _____

↳ Avez-vous prévu d'effectuer des travaux concernant l'isolation ou le chauffage au sein de votre logement ? oui non

III. Connaissance du territoire :

↳ Quelle image avez-vous de votre territoire ? rural rural profond urbain

↳ Vous rendez-vous régulièrement au sein d'autres communes? lesquelles ? Pourquoi ? (Exemples : Travail - boulangerie - médecin - tabac/presse - pharmacie - scolaire/garde d'enfants - épicerie - autres)

Communes de destination :	Raisons du déplacement :
-	-
-	-
-	-

IV. Vision de l'intercommunalité :

↳ Selon vous, que représente l'intercommunalité?

Pour vous, quels sont les points forts de la Communauté de Communes ?	Pour vous, quels sont les points forts de la Communauté de Communes ?
---	---

↳ Quels projets devraient être réalisés sur le territoire ?

↳ Considérez-vous :

• l'offre de services et de commerces suffisante ? Si non pourquoi ? oui non

• la couverture scolaire adaptée ? Si non pourquoi ? oui non

V. Déplacements :

↳ Rencontrez-vous des difficultés particulières liées aux transports ? oui non

↳ Travaillez-vous sur le territoire de votre commune ? Si non, au sein de quelle commune ?

VI. Paysage et patrimoine :

↳ selon vous, le territoire possède-t-il une richesse patrimoniale importante (architecture, paysages, environnement, etc.) ? Quels sont pour vous les éléments remarquables?

↳ Le paysage est-il suffisamment valorisé ? protégé ? oui non

↳ Diriez-vous que le paysage a changé depuis ces dernières années, si oui pourquoi ? oui non

VII. Vie communale :

↳ Faites-vous partie d'associations locales ? Si oui, lesquelles ?

↳ Participez-vous à la vie de votre village ? assistez-vous aux manifestations qui ont lieu dans votre village ?

oui non oui non

VIII. Numérique et communication :

↳ Possédez-vous internet ? le haut-débit ? la connexion est-elle satisfaisante ?

↳ Possédez-vous un téléphone mobile ? la couverture réseau est-elle satisfaisante ? _____

LE TRI SÉLECTIF

En progrès, mais peut mieux faire :

Le tri au sein de notre CODECOM a augmenté sur trois ans de 3.5% pour le verre et de 40% pour les autres emballages et vous triez actuellement 45 kg/an alors que la moyenne pour un habitat similaire en France est de 58 kg/an.

Pour les Déchets Équipements Électriques et Électroniques : 55 tonnes collectées avec une petite hausse de 1.1% soit 6800 appareils collectés. Là, on est dans la moyenne pour un habitat rural similaire.

Pour ces DEEE, ce sont plus de 4 000 € qui ont été reversés à la CODECOM, et cela s'est traduit par une économie de 13 000 €, ces produits ne se sont pas retrouvés dans les ordures ménagères si coûteuses à collecter.

Vos efforts contribuent à minimiser l'augmentation des coûts de collecte et de traitements des déchets permettant ainsi à la CODECOM de ne pas augmenter cette année encore la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères.

MOBILITÉ DOUCE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le programme TEPCV est ardemment mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes depuis la signature de la convention avec la Ministre de l'Environnement. Les projets se concrétisent les uns après les autres sur le territoire.

Depuis le 16 Avril dernier, tous les détenteurs de véhicules électriques (voitures, scooters, vélos) ont la possibilité de se recharger sur la borne localisée sur le parking du nouveau Pôle des services publics, Avenue de Verdun. La recharge est gratuite, en libre-service et permet la recharge simultanée de deux véhicules. La puissance maximale fournie est de 22 kWh ce qui permet une charge totale en environ 1h30, mais ensuite tout dépend du véhicule et de sa capacité à recevoir la charge. Pour le confort des utilisateurs, les emplacements sont abrités.

Cet engagement a pour objectif de promouvoir l'utilisation des moyens de transport propre. D'autant plus que ce nouveau point de charge est le seul dans le nord Meusien et est situé sur un axe important de circulation. Ainsi, ce ne seront pas seulement les utilisateurs locaux qui se rechargeront, mais également les personnes en transit depuis ou vers la Belgique, Charleville-Mézières ou Verdun. Avec une autonomie de 120 km environ pour une voiture électrique, les utilisateurs de ces véhicules pourront enfin traverser la nouvelle région Grand Est.

Un suivi régulier est réalisé depuis une plateforme numérique afin d'évaluer l'utilisation de la borne et la consommation d'électricité. Un bilan pourra être tiré d'ici quelques mois.

La promotion du covoiturage fait également partie des projets de la Communauté de Communes. Grâce à ses 96 places, le parking est reconnu aire de covoiturage.

Le covoiturage présente un intérêt pour tous :

- plus écologique : j'économise environ 160 g de CO2/km parcourus par voiture en moins sur la route
- plus économique : je partage les frais de déplacement avec toutes les personnes dans la voiture
- plus sympathique : je m'enrichis des discussions avec de nouvelles personnes, ou avec mes amis.

On retrouve bien ici le triptyque du Développement Durable : Environnement, Économie, Social.

Vous pouvez retrouver la carte des points de charge en France sur Chargemap.fr et les aires de covoiturage sur blog.covivo.eu



Pour toute information sur le fonctionnement de la borne, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.cc-pays-destenay.fr/> dans la rubrique « TEPCV » sous l'onglet « Nature-Habitat ».



La Codecom a sa page facebook !

Suivez les dernières actualités et soyez informés des événements passés ou à venir en allant cliquer sur « J'aime » sur la page « Communauté de Communes du Pays de Stenay ».





QUEL NOM pour la nouvelle Communauté de Communes ?

La future Communauté de Communes existera au 1^{er} janvier 2017. Les deux CODECOM cesseront d'exister au 31 décembre prochain.

Afin de pouvoir officialiser la création de la nouvelle CODECOM, un arrêté préfectoral sera rédigé et porté à la connaissance des collectivités au cours du mois de septembre.

Cet arrêté comprendra le lieu du siège social, les compétences exercées ainsi que le nom de la future collectivité.

Si aucune proposition n'est faite par les élus des deux territoires, le nom de la CODECOM sera l'adjonction des noms des collectivités existantes, soit certainement la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois (ou l'inverse).

Aussi, nous avons voulu associer la population afin de nous aider à trouver un nom original représentant nos deux territoires qui n'en feront plus qu'un d'ici moins de six mois. Toutes les propositions sont les bienvenues, au maximum **deux propositions par personne**.

Un cadeau sera offert à la personne ayant trouvé le nom de notre future collectivité, et une personne sera tirée au sort parmi toutes les propositions et se verra remettre également un cadeau.

Les idées les plus intéressantes seront proposées aux Conseillers Communautaires dès la rentrée de septembre pour choix du nom.

Merci de votre participation !



Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Proposition de nom :

☞ Communauté de Communes

☞ Communauté de Communes